

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 244

présenté par
M. Viry

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« aux expérimentations mentionnées aux articles 3 et »

les mots :

« à l'expérimentation mentionnée à l'article ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la suppression de l'article 3.